

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 21 mai 2008 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Isabelle Lewis, chef de cabinet adjointe
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Denis Levesque, directeur général

CE-2008-481-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2008-482-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2008-483-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 14 MAI 2008

Il est unanimement résolu que les procès-verbaux du 14 mai et du 21 mai soient soumis pour approbation le 28 mai.

CE-2008-484-DEC MODIFICATION À LA CONSTITUTION DU COMITÉ AD HOC SUR LES INDICATEURS DE GESTION MUNICIPaux

ATTENDU la résolution numéro CE-2004-871-DEC du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne adoptée le 4 août 2004 concernant la création d'un Comité ad hoc sur les indicateurs de gestion municipaux et la nomination de membres pour y siéger ;

ATTENDU les modifications apportées par le ministère des Affaires municipales et des Régions aux indicateurs 2007 ;

ATTENDU QUE le dossier des indicateurs prend une dimension plus corporative et que la représentation de la Direction de l'entretien du territoire devrait maintenant être incluse à « toute personne que le comité jugera de s'adjoindre » ;

ATTENDU la recommandation du comité ad hoc sur les indicateurs de gestion municipaux à sa réunion du 9 avril 2008 ;

Il est unanimement résolu sur recommandation du Comité ad hoc sur les indicateurs de gestion municipaux, que soit nommé sur ledit Comité ad hoc, les personnes suivantes :

- Le président de la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines, à savoir M. Claude Lacasse ;
- Un représentant de la direction générale, à savoir M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et agissant à titre de coordonnateur des travaux du comité ;
- Un membre du Comité exécutif, à savoir M. Michel Morin ;
- Un membre du Cabinet du Maire, à savoir Mme Isabelle Lewis ;
- Le trésorier, à savoir M. Raymond Champagne ;
- Et / ou toute personne que le comité juge utile de s'adjoindre.

Que la résolution du Comité exécutif numéro CE-2004-871-DEC soit remplacée par la présente résolution.

CE-2008-485-DEC FERMETURE DU BAR ST-PATRICK ET DU BISTRO MCTAVISH À 3 H / 23 AU 24 JUIN 2008

ATTENDU la lettre datée du 12 mai 2008 de M. Pierre Corbeil du Bar St-Patrick inc. demandant l'autorisation de fermer son établissement, le Bar St-Patrick inc., ainsi que celui du Bistro McTavish à 3 h dans la nuit du 23 au 24 juin 2008 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise la fermeture à 3 h dans la nuit du 23 au 24 juin 2008 pour le Bar St-Patrick inc. et le Bistro McTavish, le tout conditionnellement à ce que leur permis soit modifié en conséquence par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

CE-2008-486-DEC CESSION POUR FINS DE RUE / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CE-2007-1021-DEC / CENTRE MÉDICAL LE GARDEUR / PARTIE DE LA MONTÉE DES PIONNIERS

ATTENDU QUE le 31 octobre 2007, le Comité exécutif de la Ville de Terrebonne, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, recommandait d'accepter la cession du lot numéro 3 797 891 du cadastre officiel du Québec par Centre Médical Le Gardeur, tel que stipulé à ladite résolution ;

ATTENDU QUE le Centre Médical Le Gardeur a vendu ce lot en faveur de 9175-2469 Québec, suite à un acte de vente intervenu le 27 juin 2007;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier la résolution afin de procéder à la cession.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, greffier-adjoint aux affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que la résolution numéro CE-2007-1021-DEC soit modifiée afin d'accepter la cession pour fins de rue du lot 3 797 891 par 9175-2469 Québec inc. (M. François Barnabé).

**CE-2008-487-REC ASSURANCE « RESPONSABILITÉ CIVILE
MUNICIPALE »**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne était assurée au niveau de la responsabilité civile municipale auprès de « American Home Insurance Company » au coût de 83 260\$ (taxes en sus), et ce, pour la période s'étendant du 16 mai 2005 au 16 mai 2006 ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne avait renouvelé le contrat pour la responsabilité civile municipale auprès de « American Home Insurance Company » au coût de 90 078\$ (t.t.c.), et ce, pour la période du 16 mai 2006 au 16 mai 2007 ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne avait renouvelé le contrat pour la responsabilité civile municipale auprès de « American Home Insurance Company » au coût de 135 850\$ (t.t.c.) incluant l'augmentation de la limite de deux (2) millions à cinq (5) millions, et ce, pour la période du 16 mai 2007 au 16 mai 2008 ;

ATTENDU la recommandation de M. Guy Turcot, conseiller en assurances, afin de reconduire le contrat d'assurance responsabilité civile municipale auprès de « American Home Insurance Company », et ce, du 16 mai 2008 au 16 mai 2009 compte tenu que les avantages réalisés l'an dernier sont récurrents pour cette période ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal la reconduction du contrat pour l'assurance responsabilité civile municipale auprès de « American Home Insurance Company » par l'entremise du courtier Hub International Québec ltée avec une limite de cinq (5) millions au montant de 135 850\$ (t.t.c.), et ce, du 16 mai 2008 au 16 mai 2009. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0137 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents requis pour donner effet à ces recommandations.

CE-2008-488-DEC RÉPONDANTS VISA DESJARDINS

ATTENDU QUE Visa Desjardins requiert une résolution pour modifier le nom des répondants pour les numéros de marchand et numéros de TPV ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier de la Ville de Terrebonne, que le Comité exécutif autorise la modification du nom des répondants pour les numéros de marchand et numéros de TPV, et ce, tel qu'indiqué sur le tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2008-489-REC PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 328-1

ATTENDU QUE le 12 mars 2007, le Conseil municipal adoptait le règlement d'emprunt numéro 328 décrétant l'exécution des travaux de construction de bordures, de trottoir, de pavage, d'éclairage routier et d'aménagement paysager sur les rues du Calvados, du Médoc, avenue du Terroir et le croissant « A » et prévoyant un emprunt au montant de 1 257 736 \$ pour en payer le coût ;

ATTENDU QUE le promoteur a reçu l'autorisation de modifier son projet de la rue des Corbières et qu'en conséquence des terrains additionnels sont maintenant en frontage sur l'avenue du Terroir et doivent être ajoutés aux riverains du règlement numéro 328 ;

ATTENDU QUE suite à l'ajout de ces lots riverains au règlement numéro 328, il y a lieu d'abolir l'imposition au bassin de l'annexe C de la charge prévue de 10,5% dudit règlement ;

ATTENDU QUE les lots qui devaient constituer l'annexe C du règlement numéro 328 sont inclus au bassin des riverains du projet de règlement numéro 387 et qu'ils ne peuvent faire l'objet d'une double imposition ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du projet de règlement numéro 328-1 amendant le règlement numéro 328 afin d'annuler l'annexe C et de prévoir que l'annexe B assume 100% de la charge du règlement.

**CE-2008-490-REC PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 387 /
TRAVAUX DANS LA RUE DES CORBIÈRES**

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructures ont été réalisés par un promoteur dans la rue des Corbières ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier, d'aménagement paysager et de plantation d'arbres dans la rue des Corbières ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (387) pour la réalisation des travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier, d'aménagement paysager et de plantation d'arbres dans la rue des Corbières.

**CE-2008-491-DEC AVANCE DE FONDS / LES COMPLEXES
SPORTIFS TERREBONNE INC. / PAIEMENT
D'UNE PARTIE DES HONORAIRES
PROFESSIONNELS / PROJET DE
CONSTRUCTION D'UN STADE INTÉRIEUR
MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU QUE Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. ont convenu, avec l'appui de la Ville de Terrebonne, de procéder à la construction d'un stade de soccer intérieur multifonctionnel ;

ATTENDU QUE le projet de centre de soccer intérieur multifonctionnel est estimé à plus de 15 000 000\$;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé, par l'intermédiaire de la ministre de l'Éducation, Loisir et Sport, l'attribution d'une aide financière de 2 000 000\$ à l'organisme Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. pour la construction dudit stade intérieur ;

ATTENDU QUE le 29 janvier 2008, l'organisme sans but lucratif Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. (CST) octroyait des mandats de services professionnels en architecture, génie mécanique et génie civil

pour la préparation des plans et devis devant mener à la construction dudit stade intérieur ;

ATTENDU QUE ces mandats représentent des déboursés de plus de 1 000 000\$;`

ATTENDU QUE les professionnels mandatés ont débuté la réalisation de leurs mandats respectifs et sont en droit de procéder à une première facturation pour leurs services ;

ATTENDU QUE la corporation est en attente d'obtenir d'une institution financière le financement requis pour la réalisation du projet incluant les honoraires professionnels ;

ATTENDU QUE le contrat de location d'heures de glace pour la saison 2008-2009 entre la Ville de Terrebonne et Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. n'a pas été signé ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est engagée via un protocole de gestion d'une durée de cinq (5) ans ayant débuté le 14 juin 2007, à verser pour l'exercice financier 2008 à Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. un montant de 857 982,12\$ (taxes en sus), réparti en douze (12) versements mensuels consécutifs et égaux de 71 498,51\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif autorise le versement d'une somme de 300 000\$ pour le paiement d'une portion des honoraires professionnels pour la construction d'un stade de soccer intérieur multifonctionnel à la Corporation Les Complexes Sportifs Terrebonne inc., et ce, à titre d'avance sur les versements des 1^{er} juin, 1^{er} juillet, 1^{er} août, 1^{er} septembre et 1^{er} octobre 2008 du contrat de gestion de la Cité du Sport, lesquels seront réduits de 60 000\$ chacun afin de compenser cette avance de fonds.

Que la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-463-DEC soit abrogée.

**CE-2008-492-DEC EMBAUCHE / CONSEILLÈRE EN RELATIONS
PROFESSIONNELLES / DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU l'ouverture du poste de conseiller en relations professionnelles à la Direction des ressources humaines suite à l'abolition du poste de conseiller en santé et sécurité au travail ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Annie Cammisano ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, de nommer Mme Annie Cammisano à titre de conseillère en relations professionnelles à la Direction des ressources humaines, à compter du 9 juin 2008, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de Mme Cammisano soit fixé à l'échelon 1 de la classe 4, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2008-493-DEC FEUX D'ARTIFICE / GOLF LE MIRAGE / 9 ET 24 JUIN 2008

ATTENDU les demandes de M. René Noël, directeur général du club de golf Le Mirage, datées du 9 mai 2008, afin d'obtenir l'approbation pour la tenue de feux d'artifice le 9 juin 2008, dans le cadre d'un tournoi pour le Journal de Montréal et le 24 juin 2008, dans le cadre de la fête de la Saint-Jean-Baptiste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, d'autoriser le club de golf Le Mirage à tenir des feux d'artifice les 9 et 24 juin 2008, le tout, en respect des règles de sécurité émises par la Direction de l'incendie de Terrebonne.

Que les coûts inhérents aux services rendus par la Direction de l'incendie soient payés, le cas échéant, par le requérant.

CE-2008-494-DEC SOUMISSION / FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la fourniture de produits chimiques (SOU-2008-17);

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 6 mai 2008 à 11h01, à savoir :

Nom	Prix	Fourniture
Produits Performants	220,46\$ m.c.	Clarion A402P
Général Chemical Itée	131,67\$ m.c.	Sulfate d'aluminium
Brenntag Canada Inc.	164,08\$ / pour 68 kg	Chlore gazeux
Les Produits Chimiques Erpac inc.	125\$ /sac de 25 kg 158\$ / sac de 25 kg 1 450,75\$ / baril de 205 litres	Polymères ASP-25 Polymère CS-40 Anti-mousse 71D5
Produits sanitaires Bélisle & Carrière inc.	8,50\$ / bidon	Hypochlorite de sodium

ATTENDU QUE les soumissions des compagnies Produits Performants Général Chemical Itée, Brenntag Canada inc., Les Produits Chimiques Erpac inc. et Produits sanitaires Bélisle & Carrière inc. se sont avérées conformes selon le rapport daté du 15 mai 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Vaillancourt, chef du service de l'environnement et de l'hygiène du milieu, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter les soumissions des compagnies Produits Performants Général Chemical Itée, Brenntag Canada inc., Les Produits Chimiques Erpac inc. et Produits sanitaires Bélisle & Carrière inc., pour les produits et les prix soumis par chacune de ces sociétés, pour la fourniture de produits chimiques pour un montant total de 75 584,90\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0133 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-495-REC SOUMISSION / ENTRETIEN DES JEUX D'EAU
ET DES FONTAINES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien des jeux d'eau et des fontaines (SOU-2008-09) ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 16 mai 2008 à 11 h 01, à savoir :

	OPTION	
	1 SAISON	3 SAISONS
Les Entreprises Nordikeau inc.	242 478,08\$	703 414,43\$
Aquatech Société de Gestion de l'eau inc.	300 826,55\$	899 201,76\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Entreprises Nordikeau inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 16 mai 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LES ENTREPRISES NORDIKEAU INC.**, datée du 15 mai 2008, pour l'entretien des jeux d'eau et des fontaines selon l'option d'une (1) saison, le tout pour un montant de 214 820\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0135 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-496-DEC SOUMISSION / LOCATION D'UN VÉHICULE
UTILITAIRE POUR LA DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la location d'un véhicule utilitaire pour la Direction de l'entretien du territoire (SOU-2008-53);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 13 mai 2008 à 11 h 02, à savoir :

Repentigny Toyota	26 596,96\$
Automobiles Léveillé inc.	27 040,15\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Repentigny Toyota s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 13 mai 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **REPENTIGNY TOYOTA**, datée du 7 mai 2008, pour la location d'un véhicule utilitaire pour la Direction de l'entretien du territoire, et ce, pour un contrat d'une durée de quarante-huit (48) mois, le tout pour un montant de 490,90\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0131 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-497-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / CONTRAT
DE SERVICE / APPROVISIONNEMENT EN
GAZ NATUREL AU 3800, RUE PASCAL-
GAGNON (CASERNE 2) / GAZ MÉTRO**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a procédé à la rénovation de la caserne numéro 2, située au 3800, rue Pascal-Gagnon et que parmi les modifications il y a le remplacement du système de chauffage à l'huile par un système plus performant soit le gaz naturel ;

ATTENDU QUE Gaz Métro inc. demande la signature d'un contrat de soixante (60) mois pour la fourniture du gaz naturel, le transport, la distribution ainsi que le service d'équilibrage ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat de fourniture de gaz naturel, du transport, de la distribution ainsi que le service d'équilibrage à intervenir avec la Société en commandite Gaz Métro, et ce, pour une période de soixante (60) mois débutant le 1^{er} mai 2008.

**CE-2008-498-REC DÉPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES /
TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN
SAINT-CHARLES AU-DESSUS DE
L'AUTOROUTE 40**

ATTENDU QUE l'élargissement du pont du chemin Saint-Charles au-dessus de l'autoroute 40 nécessite le déplacement des poteaux et la construction de conduit souterrain ainsi que le déplacement potentiel d'un puits d'accès ;

ATTENDU QUE les travaux de la société Bell Canada consistent à déplacer les poteaux, placer les nouveaux câbles et enlever les anciens pour un montant de 111 601,96\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'approuver le consentement des travaux de la société Bell Canada pour un montant de 111 601,96\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 382. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0136 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que le Comité exécutif recommande également au Conseil d'autoriser M. Stéphane Larivée, adjoint au directeur du génie et projets spéciaux, ou M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les consentements à des travaux sur commande de la société Bell Canada pour les travaux décrits ci-dessus.

**CE-2008-499-REC SOUMISSION / TRAVAUX D'AQUEDUC ET DE
PAVAGE / AVENUE DU LAC**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour la réalisation des travaux d'aqueduc et de pavage de l'avenue du Lac ;

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes le 29 avril 2008, à savoir ;

Les Excavations Roc-Sol ltée	562 517,20\$
Les Excavations Panthère inc.	592 888,45\$
Les Constructions CJRB inc.	604 073,14\$
Transport et Excavation Mascouche inc.	665 341,18\$
Asphalte Desjardins inc.	700 986,10\$ <i>corrigé</i>
Construction Louisbourg ltée	741 078,00\$
Construction Anor (1992) inc.	760 813,34\$
Travaux Génie Civil D.B. inc.	777 206,19\$
Les Constructions Infrabec inc.	839 140,97\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Excavations Roc-Sol ltée s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 1^{er} mai 2008 par M. Guy Saulnier, ingénieur de la firme BPR-Triax ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LES EXCAVATIONS ROC-SOL LTÉE** pour des travaux d'aqueduc et de pavage de l'avenue du Lac, pour un montant de 498 354,10\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 345-2. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0130 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-500-DEC DOSSIER REVITALISATION DES ARTÈRES COMMERCIALES / APPEL D'OFFRES / VOLET URBANISME / PHASE III / MONTÉE MASSON

ATTENDU le rapport déposé par M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, daté du 20 mai 2008 concernant des appels d'offres pour la troisième (3^e) phase du volet urbanistique dans le cadre du dossier de la revitalisation des artères commerciales, phase III, soit la montée Masson ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport et qu'il est opportun d'autoriser le service du développement économique à procéder par appel d'offres ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, que le Comité exécutif autorise M. Marc-André Fullum à procéder par appel d'offres concernant le volet urbanistique dans le cadre du dossier de la revitalisation des artères commerciales, phase III, soit la montée Masson.

CE-2008-501-DEC DEMANDE D'UTILISATION DE CHEMIN PUBLIC / CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LA TOUPIE / 27 MAI 2008

ATTENDU la demande faite par le Centre de la Petite Enfance La Toupie afin d'utiliser le chemin public pour une promenade en calèche dans les rues de la Ville de Terrebonne le mardi 27 mai 2008 de 9 h à 11 h 30 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise l'activité de promenade en calèche le mardi 27 mai 2008 de 9 h à 11 h 30 selon le trajet suivant :

départ du CPE La Toupie, situé au 1910, rue de Plaisance, rues de Verviers, des Flandres, de Louvières, de Calais, d'Aragon, des Flandres, de Barcelone, de Moret, de Plaisance et le boulevard des Seigneurs, le retour se fera par le boulevard des Seigneurs, rues de Mirande, de Roussillon et retour sur de Plaisance vers le CPE La Toupie.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

**CE-2008-502-DEC PROGRAMME D'ÉCHANGE JEUNESSE
CANADA MONDE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 248-05-2005, adoptée le 9 mai 2005, appuyant la demande de « Jeunesse Canada Monde » dans le cadre du programme d'échange « Jeunesse Canada Monde » pour un groupe de dix-huit (18) participants, soit six (6) canadiens et douze (12) africains, pour un séjour dans des familles d'accueil de notre municipalité, du 1^{er} septembre au 4 décembre 2005;

ATTENDU QUE Jeunesse Canada Monde a réitéré sa demande d'appui pour l'année 2006, soit dans le cadre du même programme d'échange pour un groupe de neuf (9) jeunes canadiens et neuf (9) jeunes du Brésil pour un séjour de douze (12) semaines;

ATTENDU QUE Jeunesse Canada Monde réitère sa demande d'appui pour l'année 2008, soit dans le cadre du programme d'échange « Jeunesse Canada Monde » pour un groupe de neuf (9) jeunes canadiens et neuf (9) jeunes du Brésil pour un séjour durant la période de septembre jusqu'à la fin décembre 2008;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif appuie « Jeunesse Canada Monde » dans le cadre de son programme d'échange dans notre municipalité avec le Brésil.

CE-2008-503-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Secrétaire